

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 " " " " six mois, 14 " "  
 " " " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFITTE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 7 Mai 1867.

### BULLETIN.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu la première séance de la Conférence de Londres. Y assisteront : lord Stanley, président, pour la Grande-Bretagne ; le prince de la Tour d'Auvergne, pour la France ; le comte de Bernstorff, pour la Prusse ; le comte d'Apponyi, pour l'Autriche ; le baron de Brunow, pour la Russie ; le comte de Bentinck, pour la Hollande ; le baron de Tornaco, pour le Grand Duché de Luxembourg ; M. Van de Weyes, pour la Belgique, et M. le marquis Topparelli d'Azeglio, pour l'Italie.

Un revirement, peu marqué jusqu'ici, mais qu'il nous faut cependant constater, s'est produit depuis 48 heures dans l'opinion publique. On croit voir ça et là des symptômes moins pacifiques et aussitôt le monde des affaires de reprendre l'alarme, la Bourse de baisser à Paris et à Berlin.

Il faut nous attendre à voir ces oscillations continuer quelque temps, jusqu'à la clôture de la Conférence ; et de même qu'il ne faut pas nous endormir dans une sécurité qui pourrait être trompée, de même aussi il ne faut accepter qu'avec réserve les bruits pessimistes qui circulent avec persistance.

Voici les quelques nouvelles que nous apporte notre courrier d'aujourd'hui :

Les journaux anglais publient une dépêche de Berlin d'après laquelle en recevant l'invitation de la Conférence de Londres, M. de Bismark aurait dit : « que le gouvernement du roi Guillaume, accepterait volontiers la neutralisation du Luxembourg comme base des négociations, mais qu'en tout état de cause, la Prusse n'avait pas l'intention d'exclure le duché de la Confédération, cette question n'étant pas du ressort de la Conférence. »

Voilà qui n'est pas très-rassurant ; mais peut-être le ministre prussien n'a-t-il voulu faire allusion qu'aux relations purement commerciales du Luxembourg avec l'Allemagne du Nord. En tous cas, on retrouve

ici cette duplicité habituelle aux hommes d'Etat prussiens.

Il ressort de plusieurs lettres de Berlin, que le gouvernement de S. M. Guillaume désire que la Conférence se borne à l'examen de la seule question du Luxembourg. Un télégramme dit que l'adhésion de la Prusse à la proposition anglaise relative à l'admission de la Belgique et de l'Italie à la Conférence est assurée. Le cabinet de St-James a fait observer que l'invitation adressée à l'Italie n'impliquait nullement une extension du programme de la Conférence.

Le gouvernement de la Belgique doit être bien rassuré sur sa position future ; quoiqu'il advienne, la parole de la France le garantit. Cependant on songe aux éventualités possibles. L'*Etoile belge* dit : que la commission militaire a adopté la proposition de fixer le contingent annuel à 13,000 hommes au lieu de 10,000. Elle a aussi adopté le principe de l'exonération avant le tirage au sort.

Cette pauvre loi sur la presse n'a vraiment pas de chance. Les amendements se multiplient d'une façon effrayante et nous voyons le moment où les journalistes n'auront plus qu'une ressource : poser la plume et s'en aller philosophiquement planter des choux, laissant ces messieurs de la Chambre arranger à leur guise les petites affaires de la presse. En attendant cet heureux temps, voici une série d'amendements proposés par M. de Kerueguen, député français, et devant, par conséquent, jouir de toutes ses facultés mentales et intellectuelles. Selon ledit M. de Kerueguen, « tout journal ou recueil périodique devra s'imprimer sur quatre pages — ni plus ni moins — la première appartiendra à la direction du journal, qui aura le droit d'y insérer les articles et les nouvelles qu'elle croira devoir intéresser ses lecteurs. — C'est fort heureux. — La seconde et la troisième pages appartiendront au public qui, en payant au journal 40 centimes par ligne à Paris, 30 centimes dans les grandes villes et 20

centimes dans les autres, pourra y faire insérer tous les articles qu'il lui plaira d'y mettre. — La dernière page sera dévolue aux annonces payantes et aux cours des valeurs cotées à la Bourse.

Tous les Français majeurs et électeurs « toutes les dames et demoiselles majeures » auront le droit d'exiger l'insertion dans quelque journal que ce soit, de tous les articles qu'il leur plaira de lui porter ; et si, par hasard, le malheureux journaliste s'avisait de refuser les élocubrations d'un Français majeur et électeur, mais quelque peu illuminé, ou celles d'un bas bleu incompris, il pourrait — c'est M. de Kerueguen qui le dit — être cité devant les tribunaux. Enfin, si les articles imposés sont attentatoires à la constitution, aux lois de l'Etat, au souverain, à sa famille, aux cultes reconnus, aux bonnes mœurs, ou bien injurieux, ou diffamateurs pour les particuliers, le journaliste-ilote serait encore attrait devant la justice et condamné à la même peine que l'auteur de l'article.

Si les amendements proposés par ce bon M. de Kerueguen étaient adoptés, il serait grand temps de construire dans chaque département une prison suffisamment munie de barreaux et de serres, à l'usage exclusif des journalistes. A moins qu'on ne se décide à élever une maison de retraite pour les gens atteints « du cas » de M. de Kerueguen.

J. REBOUX.

La demande d'interpellations présentée par MM. Haenijens, Jules Brame et plusieurs de leurs collègues, sur les travaux public, le commerce et l'industrie a été rejetée par les bureaux du Corps législatif.

J. R.

Les espérances de paix reposent sur un fait à réaliser : la neutralisation du Luxembourg.

Cette neutralisation est-elle possible ? Dans quelles conditions est-elle possible ?

Peut-on annexer le Luxembourg à la Belgique et le faire bénéficier de la situation créée à celle-ci en 1832 ? Il faut pour cela un consentement indispensable, celui

de la Belgique ; or, il paraît acquis que la Belgique, sûre de ce qu'elle a, et incertaine de ce qu'elle aurait, préfère le *status quo*. Cela nous semble sage.

Peut-on réunir le Luxembourg à la Hollande, neutraliser celle-ci et par contre coup le Grand-Duché ? Outre qu'il serait peut-être délicat de neutraliser la Hollande, et que plus d'une puissance, la Prusse par exemple, y pourrait trouver à redire, c'est un fait incontesté que la Hollande ne veut pas du Luxembourg. Le ministre hollandais l'a déclaré et la Chambre de La Haye a applaudi ; le Grand-Duc a nommé un représentant spécial pour le Grand-Duché auprès du cabinet de Paris et du cabinet de Berlin. Rien à espérer de ce côté.

Il faudra donc neutraliser un petit Etat isolé de 300,000 habitants, pouvant mettre sous les armes deux à trois mille hommes.

Quelle forme aura cette neutralisation ? Sera-t-elle garantie par les puissances ?

On peut garantir un Etat de cinq millions d'habitants comme la Belgique, ou même de deux à trois millions seulement d'habitants comme la Suisse, mais protégés par de fortes barrières naturelles et une situation topographique exceptionnelle. La responsabilité qu'on assume se réduit à l'engagement de venir en aide à un Etat incapable de soutenir une lutte prolongée, mais assez fort par sa population ou par ses conditions stratégiques pour ne pouvoir être victime d'une surprise. Cet Etat a le devoir de faire respecter sa neutralité, et cet effort sérieux lui donne seul le droit d'invoquer la garantie qui le couvre.

Il en est ainsi de la Belgique et de la Suisse ; en peut-il être de même pour le Luxembourg ?

Si plus tard une guerre éclate entre la Prusse et la France, quel général s'arrêtera devant les 2,500 hommes de garde civique luxembourgeois ! On violera ce territoire forcément ou involontairement, et voilà l'Europe engagée ; voilà l'Angleterre, l'Autriche et la Russie obligées ou de laisser protester leur signature ou d'intervenir.

Est-il une puissance qui veuille accepter une telle éventualité ?

Nous comprenons les alarmes que la seule pensée de cette combinaison a fait naître au sein du Parlement anglais.

Nous comprenons que l'Autriche, dans ses conseils à la Prusse, ait indiqué comme solution l'annexion à la Belgique, et la neutralisation pour conséquence.

Mais nous avons peine à comprendre la neutralisation pure et simple de quelques lieues de territoire, en pleine Europe, entre la France et la Prusse. — Bauer. (Presse).

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 6 mai. La débâcle des glaces de la Neva a commencé. L'ouverture de la navigation aura lieu prochainement. L'Empereur sera de retour le 14 mai à Saint-Petersbourg. L'emprunt grec a trouvé un accueil favorable.

ALLEMAGNE.

Berlin, 6 mai.

La nouvelle donnée par les journaux de l'Allemagne du Sud, que le général Steinmetz doit aller à Carlsruhe prendre la direction des affaires militaires du Grand-Duché de Bade, est complètement inexacte.

Le public financier garde une attitude expectante, mais avec des tendances moins bonnes que toutes les transactions particulières effectuées hier. La spéculation ne paraît pas complètement rassurée.

Les chemins autrichiens ont fléchi de 101 thalers à 98 3/4. Les Lombards sont cotés à 100 thalers 5 0/0, Italien, 47 0/4. Bons américains 1882, 76 3/4.

Bruxelles, 5 mai.

L'Indépendance belge a reçu de Berlin 5 mai, le télégramme suivant :

L'adhésion de la Prusse à la proposition anglaise relative à l'admission de la Belgique et de l'Italie à la Conférence est assurée. Le cabinet de Saint-James a fait observer que l'invitation adressée à l'Italie n'impliquait nullement une extension du programme de la Conférence.

Bruxelles, 6 mai.

On mande de Luxembourg que les habitants de cette ville, redoutant les conséquences particulières qu'auraient pour eux la démolition de la forteresse et la privation de toute garnison, signent une pétition au président de la Conférence pour demander la neutralisation avec l'annexion à la Belgique.

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 7 MAI 1867.

— 21 —

## LES ROQUEVAIR

— XIII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 5 mai).

« Tu ris, dit Emma, j'en suis charmée, mais c'est un mauvais signe pour la solidité de ton amour. Je t'en préviens, si tu avais aimé réellement Paul, tu n'aurais pas ri de ma folle imagination.

« Je partageais l'opinion d'Emma, et l'éclat de Cécile avait fait à mon cœur et peut-être à mon amour-propre une profonde blessure.

« Parlons sérieusement, Cécile, j'ai vingt-quatre ans et tu en as seize ; tu es très-romanesque pour une jeune fille qui n'a jamais ouvert un roman, et tu as grand besoin de l'expérience d'une amie.

« J'ai beaucoup vécu dans le monde,

j'ai eu peut-être mes heures d'illusions, et c'est pour cela que je sais à quelques minutes près ce que ces heures-là peuvent durer ; mais je comprends que les tiennes pourraient se prolonger assez pour te laisser le temps de faire une sottise, et c'est pour cela que je veux t'éclairer.

« Vous oubliez, Emma, dit Cécile, et le soin de sa voix mi fit comprendre qu'elle était blessée de s'entendre traiter en petite fille, que ce que vous appelez des illusions est pour moi une affection bien sincère ; que cette affection est approuvée par ma mère et par mon oncle, l'abbé de Vermont ; que tous les deux l'ont encouragée ou plutôt l'ont fait naître dans mon cœur, et qu'ils m'ont promis, dans le cas où Paul perdrait un nom auquel, il faut bien l'avouer, j'attachais beaucoup de prix, d'employer tout leur ascendant sur mon père pour le déterminer à mon mariage avec Paul.

« Vous m'avez dit plusieurs fois, Emma, que mon affection pour Paul n'est pas de l'amour. Mais si le sentiment que j'éprouve remplit tout mon cœur et me rend heureuse, qu'importe qu'il soit ou qu'il ne soit pas de l'amour ?

« Je t'ai laissée parler sans t'interrompre, Cécile ; écoute-moi à ton tour.

« Non-seulement ton affection pour Paul n'est pas de l'amour, mais encore, si tu es prudente, tu la conserveras dans les

limites d'une affection toute fraternelle, et rien de plus, car, si tu te maries avec lui, tu seras malheureuse.

« — Et pourquoi cela ?

« Parce qu'une femme d'esprit, faite pour vivre dans le monde et pour y briller, est toujours malheureuse quand elle a un mari ridicule.

« — Vous trouvez donc Paul ridicule ?

« Parfaitement, ma belle. Je conçois très-bien que, le connaissant depuis ton enfance, cela ne t'ait pas sauté aux yeux, et que tu te sois habituée au personnage ; j'admets même que dans l'intimité, M. Paul soit assez aimable pour faire oublier sa laide figure ; car il est très-laid, M. Paul !

« — Je ne m'en suis jamais aperçue.

« Habitude, ma chère, habitude ! mais il est très-laid, je l'en avertis ; et quand tu lui donneras le bras et que, bien que ta taille ne soit pas trop élevée, tu le dépasseras de près de la tête, tu l'apercevras, un peu tard, à la promenade et en entrant dans un salon, de l'effet que vous produirez. Ensuite, ma chère, tu me l'as dit toi-même, Paul est timide jusqu'à l'absurde. Ton oncle, ta mère et toi sont les seules personnes devant lesquelles il ose parler et être lui-même. Il paraît qu'alors il est charmant : il a de la gaieté, il est poète, bon musicien ; que n'est-il pas selon toi ? En admettant que tu n'aies pas

rêvé une partie de ces merveilleuses perfections, il n'en résultera pas moins que ton mari dans le monde sera d'une nullité absolue, et que ton amour-propre souffrira. Or, ma chère, l'amitié ne résisterait pas à cette épreuve ; que serait-ce de l'amour conjugal ?

« Malgré ton éducation dévote, tu aimes le monde, et si tu te livres difficilement à ses plaisirs, si même tu es pour cela d'un rigorisme outré, j'ai remarqué, ma petite, que lorsque tu crois pouvoir t'amuser en sûreté de conscience, comme tu le dis dans ton joli langage mystique, tu t'amuses avec un entrain prouvant jusqu'à l'évidence que la solitude absolue ne serait pas du tout dans tes goûts.

« Qu'importe mes goûts ! je les sacrifierai avec joie à Paul ; et si le monde le trouve ridicule, eh bien, nous fuirons le monde.

« Oui, tu iras cacher ton bonheur dans quelque riante oasis, parce que tu serais un peu humiliée de le montrer. Quel dommage que Roquevaire soit vendu ! Vous auriez pu demeurer dans ce vieux donjon où Paul, m'as-tu dit, aimait tant à passer de longues heures. Vous auriez pu y vivre là, loin du monde, plongés dans un vertueux ennui. Mais, à propos de Roquevaire, tu vois souvent le nouveau propriétaire ?

« — M. Fayet ?

« — Il ne s'agit pas de M. Fayet, petite rusée ; on sait très-bien qu'il n'a fait que prêter son nom. Je parle de celui qui, selon toute probabilité, est le seul et véritable Roquevaire. Pour quoi rougis-tu, Cécile ? Tu ne rougis jamais quand on te parle de Paul ?

« Vraiment, Emma, dit Cécile d'une voix altérée, vous êtes cruelle ! Pourquoi voulez-vous chercher dans mon âme ce que je n'y veux pas voir moi-même ? Ma parole est engagée à Paul, j'ai l'assentiment de ma mère et de mon oncle, j'ai celui de mon père, ce mariage se fera, et je serai heureuse, car je veux l'être.

« Et c'est parce que tu veux l'être que tu ne le seras pas ; ce mot je veux l'être me dit tout. Tu as comparé M. Jacques à M. Paul, et la comparaison n'a pas été avantageuse à ce dernier.

« Tu es dissimulée, ma petite, non par nature, mais par une nécessité que tu l'es créée. Il y a des moments où tu te livres sans t'en douter à ta physiologie te trahit. Tu ne connais pas encore l'art de dominer et de ne lui faire dire que ce que l'on veut bien lui laisser exprimer.

« Te souviens-tu de cette malheureuse soirée chez madame Sardan ? Je n'ai jamais pu rappeler devant toi les mésaventures de M. Paul sans voir aussitôt tes joues s'empourprer de confusion. De quo